



Département de la Guadeloupe
**Syndicat Mixte des Transports
 Du Petit Cul de Sac Marin**

SEANCE DU 08 Avril 2025
 Délibération du Comité Syndical
 2^{ème} séance ordinaire de l'année
 N°12-04-2025

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC 2024

Le vendredi 8 avril 2025 à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué le vendredi 21 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la salle des délibérations du SyMEG impasse Guy cornely, 97122 Baie-Mahault, sous la présidence de Monsieur Georges DAUBIN,

	PRÉNOM	NOM	FONCTION	PRÉSENT(E)	ABSENT(E)	OBSERVATIONS
1	Georges	DAUBIN	Président	X		
2	Alix	NABAJOTH	1er Vice-Président	X		
3	Elodie	CLARAC	2e Vice-Présidente	X		
4	Jules	FRAIR	3e Vice-Président		X	
5	Nadia	CELINI	4e Vice-Présidente	X		
6	Harry	DURIMEL	5e Vice-Président		X	
7	Dominique	BIRAS	Délégué titulaire		X	
8	Denis	BERNADOTTE	Délégué titulaire	X		Excusé et remplacé par Tonny MOUSSE
9	Fulbert	HENRY	Délégué titulaire		X	
10	Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	Déléguée titulaire		X	
11	Danila	BAZILE-CHALUS	Déléguée titulaire	X		
12	Jean-Luc	CELIGNY	Délégué titulaire		X	
13	Hugues	CHATEAUBON	Délégué titulaire	X		
14	Jacques	KANCEL	Délégué titulaire		X	
15	Liliane	MONTOUT	Déléguée titulaire		X	
16	Ary	CHALUS	Délégué titulaire	X		Excusé et remplacé par Corinne PETRO
17	Philippe	DEZAC	Délégué titulaire	X		

Nombre de délégués en exercice : 17

Délégués présents : 9

Votants : 9

Assistaient également à la séance : Patrick RILCY (DGS) ; Tatiana DIDON (Secrétariat de Direction) ; Karim CYRILLE (Préfigurateur Karu'Vélo) ; Ruiz CHALUS (service financier) ; Nadine CYSIQUE (Responsable adjointe Finances) ; Laurent CHERALDINI (Responsable Transport) ; Jerrold DAUBIN (Service Informatique) ; DELVERT Sandrine ; Endrick ERAVILLE (Responsable RH) ; Patrick JEAN-CHARLES (Chargé de missions auprès de la Direction) ; Steffy KORUTOS (Chargée de missions auprès de la Direction) ; Robert LANDRE (Chargé de missions auprès de la Direction ; Kora LANNEAU (Chargée de communication) ; Luidgy LEFEBVRE (Préfigurateur Transport Scolaire) ;

Secrétaire de séance : Mme Elodie CLARAT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité (article L2121-15 du CGCT)

Approbation du compte de gestion du Comptable Public - 2024
 Comité Syndical du 08.04.2025

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Président présente au comité syndical le compte de gestion 2024 tel qu'il lui a été transmis par le Comptable Public.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Ce compte est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater la stricte concordance des deux documents (compte administratif hors restes à réaliser et le compte de gestion).

Le résultat du compte de gestion s'établit comme suit pour l'exercice 2024 :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Budget principal SMT			
Investissement	12 071 365,56 €	-1 635 160,13 €	10 436 205,43 €
Fonctionnement	15 277 290,54 €	1 703 002,83 €	16 980 293,37 €
TOTAL	27 348 656,10 €	67 842,70 €	27 416 498,80 €

Soit : ➔ *Un excédent de fonctionnement de :* 16.980.293,37 €
➔ *Un excédent d'investissement de :* 10.436.205,43 €
Soit un résultat comptable de : 27.416.498,80 €

Les comptes du Comptable Public sont donc en parfaite concordance avec ceux du Syndicat Mixte des Transports.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Adoption du Compte de Gestion du Comptable Public – Exercice 2024

Le Comité Syndical

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-3,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 08 Avril 2025

Considérant que le Comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Comptable Public pour l'année 2024,

Considérant s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Comptable Public avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir voté

Résultat :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE

Article 1 :

D'adopter le « **Compte de Gestion 2024** » du Comptable Public, conformément aux tableaux ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Budget principal SMT			
Investissement	12 071 365,56 €	-1 635 160,13 €	10 436 205,43 €
Fonctionnement	15 277 290,54 €	1 703 002,83 €	16 980 293,37 €
TOTAL	27 348 656,10 €	67 842,70 €	27 416 498,80 €

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président, le Comptable Public et le service administratif du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Baie-Mahault, le 10 avril 2025

Acte rendu exécutoire
 Après envoi en Sous-
 Préfecture
 Le :
 Et publication ou notification
 Du :

Le Président

Georges DA...

